

Date : entre septembre et la fin de décembre 282 ap. J.-C.

118) La base a été plus tard partagée en deux et sa face droite a reçu une autre inscription comprenant 88 noms (*nomina et cognomina*), disposés sur deux colonnes et groupés par catégories : d'abord 7 noms qui paraissent terminer une liste et pour lesquels ne figure aucune indication, puis : 1° CLERICI et 11 noms ; 2° MILITES QVI IN OF DM VICARI M, qui in of(ficio) d(o)m(ini) vicari m(ilitant), et 5 noms ; 3° MILITES QVI IN OF DM CONSULARIS M et 37 noms ; 4° IN OFFICIO PREFECTI || ANNONE et 23 noms ; enfin 5° QVI IN OFFICIO RATIO M, ratio(nalis) m(ilitant) et 5 noms.

Rapprocher de l'album municipal de Timgad, provenant de la curie (*C. I. L.*, VIII, n° 2403, cf. 17824 et W. Barthel, *Zur Geschichte der röm. Städte in Africa*, 1904, Taf. III) et de 8 fragments (n° 17903 et un inédit) découverts au même endroit. — Au n° 2403, col. 1, l. 33 et 34, EXCT devrait être transcrit non *ex(cusa)t(us)* (cf. n° 17824), mais *ex(a)ct(or)*. Au n° 17903, dans le fragment a, une l. 3 a échappé à tous les éditeurs : PLOTIVS VALERIANVS DVMVIRC, du(u)mvir(a)li)c(ius), ce qui confirme qu'à la l. 1 il faut lire DVMVIRC.

La nouvelle pierre semble bien être la suite du n° 17903 et les 7 premiers noms doivent être ceux des derniers décurions. — Les *clerici* sont des membres du clergé chrétien (cf. *Cod. Theod.*, XVI, 1, 1) ; l'auteur étudie les

variations de la politique impériale au IV^e siècle à l'égard des *clerici* en ce qui concerne les *munera civilia* ; leur présence dans la curie de Timgad s'explique par la suppression que Julien a édictée en 362 à leur encontre des privilèges qui les exemptaient de ces *munera*. — Après les *magistratus cum ordine* commence la catégorie des *officiales ex ordine*, comme sur l'*ordo salutationis* du *consularis sexfascalis* de Numidie Ulpius Mariscianus (*C. I. L.*, VIII, n° 17896), où il faut lire aux l. 9-12 : *ter[ti]o coronati [pro]ui]nc. [quart]o promoti officiales [et magistrat]us cum ordin[e] qui]nti[o] of[fficiales ex ordine]...*

P. 581. R. Bloch. A Bolsena, au lieu dit « le Pozzarello », sur l'emplacement du sanctuaire de la déesse étrusque Nortia. Partie supérieure d'un autel (photogr. de R. Bloch).

119) CERERI · SACR
C · PAETIVS · FIR
mus u. s.

Cf. *C. I. L.*, XI, n° 2682.

P. 677-678. R. Mouterde et M. Chébah. A Tyr.

120) Σεπτίμ.
᾽Οδαίναθον
τὸν λαμπρότατ.
Σεπτίμια
5 κολ. Τύρος
ἡ μητρόπολις.

L. 6 : les cinq premières lettres sont liées.